

Décision n°06-2025
Délégation de signature
Direction des Ressources Financières et Numériques

LE DIRECTEUR DE L'EPSM GEORGES DAUMEZON

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur de l'EPSM Georges Daumézon à Fleury-les-Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction de l'EPSM Georges Daumézon en date du 02 janvier 2025

DECIDE

Article I : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Guillaume PERRIN, Directeur adjoint chargé des Ressources Financières et Numériques, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle.

Article II : En cas d'absence de Monsieur PERRIN, une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Frédéric BARRIOT, Attaché d'Administration Hospitalière, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document relevant de sa direction fonctionnelle du service des Finances.

Article III : La présente décision sera notifiée aux intéressés, affichée dans l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information, au Conseil de Surveillance.

Le Directeur,


Jean-Yves BOISSON





Georges Daumézon

Établissement Public de Santé Mentale du Loiret

Date et signatures des délégués
Précédé de la mention manuscrite reçu le

Nom	Fonction	Mention et signature
Monsieur Guillaume PERRIN	Directeur adjoint chargé des Ressources Financières et Numériques	reçu le 2.1.25 
Monsieur Frédéric BARRIOT	Attaché d'Administration Hospitalière Responsable des Finances	reçu le 3.1.25 